

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Vous êtes : Une Commune
 Une Association du territoire du Cubzaguais
 Une Association hors territoire du Cubzaguais

Information : Concernant les associations, l'emprunt de tentes est prévu pour celles dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Cubzaguais. La priorité sera donnée aux associations qui s'inscrivent dans la politique associative de la collectivité. Les autres associations pourront prétendre à ce soutien, si le matériel est non utilisé. Pour finir, les associations hors territoire pourront, s'il reste des tentes, ou si les barnums ne sont pas utilisés, prétendre à un prêt par la Communauté de Communes du Cubzaguais. **Tout prêt fera l'objet d'un conventionnement.**

INFORMATIONS DU DEMANDEUR :

Nom de l'entité :

.....

Nom/Prénom du Maire ou du Président :

.....

Adresse de la Mairie ou du siège de l'Association :

.....

Nom/Prénom de la personne en charge du suivi de dossier (si différente) :

.....

E-mail de contact :

.....

Téléphone de contact :

.....

VOTRE DEMANDE :

Dimension d'une tente 5 x 8 m - Le parc complet comptabilise 14 tentes.

Le transport, le montage et le démontage ne sont pas compris dans le prêt.

Nombre de tentes souhaité :

.....

Date de votre manifestation :

.....

Période du prêt souhaitée

Du au

Demande à renvoyer :
par e-mail à
vie.associative@cdc-cubzaguais.fr
ou par voie postale au
44 Rue Dantagnan, 33240 St-André-de-Cubzac
Renseignements :
06 26 45 35 64 (M. Aïda)

Fait à

Le / /

Signature

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Date de réception de la demande :

Transmis au service technique le :

Avis : Favorable Défavorable

Observations :

Notifié le